



## **CONSEIL MUNICIPAL : PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Le Conseil Municipal, de la commune de Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

**Le vendredi 16 décembre 2022 à 18 heures 00 mn**

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

**Etaient présents** : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, M. LECOMTE, Mme LEBLANC, Mme PETEL, M. SINGEOT.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absent excusé** : Mme BUSSELL.

**A été élue secrétaire** : Mme LEBLANC.

Approbation du procès-verbal de séance du 28 septembre 2022.

Ce procès-verbal de séance sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ TAXE D'AMENAGEMENT**
- 2/ AUTORISATION SUR BUDGET 2023**
- 3/ FONGIBILITE DES CREDITS**
- 4/ Questions diverses**

### **1/ TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis le vote du reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CCSI, délibération n° 030/2022 du 28/09/2022, la communauté de communes Sausseron Impressionnistes a abrogé sa délibération n° 2022-11-02 en date du 15/11/2022, suite au fait que le partage de la taxe d'aménagement redevient facultatif pour les communes, tel que prévoit l'article 15 de la loi de Finances rectificative pour 2022.

Cette disposition est à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

## **2/ AUTORISATION SUR BUDGET 2023**

Monsieur le Maire expose que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023 et afin d'assurer la continuité budgétaire, il est nécessaire d'ouvrir par anticipation des crédits de fonctionnement et d'investissement. Il est donc proposé d'ouvrir par anticipation les montants de dépenses et recettes de fonctionnement dans la limite de ceux votés pour l'exercice 2022 et d'ouvrir par anticipation des autres crédits de paiement en investissement dans la limite du quart des montants votés en 2022.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de l'ouverture par anticipation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 des montants de dépenses et recettes de fonctionnement dans la limite de ceux votés pour l'exercice 2022 et des autres crédits de paiement en investissements dans la limite du quart des montants votés en 2022.

## **3/ FONGIBILITE DES CREDITS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune est passée en nomenclature M57.

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

La préfecture a confirmé cette année qu'au lieu de délibérer chaque année sur la fongibilité des crédits, la commune peut indiquer dans sa maquette budgétaire lors du vote du budget, que le dispositif de fongibilité est voté en indiquant le taux, dans la limite de 7.5 %.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTTE** que le dispositif de fongibilité de crédits soit indiqué sur le budget primitif 2023 lors du vote de celui-ci, en indiquant le taux, dans la limite de 7.5%.

## **4/ Questions diverses :**

- **Campagne betteravière** : Elle aura lieu la semaine 52.
- **Vœux du Maire** : Samedi 14 janvier 2023 à 11h30 à la Salle des Fêtes.
- **Loto** : Samedi 4 février 2023 à 19h30 à la salle des fêtes.
- **Repas des Anciens** : Dimanche 5 février 2023 à 12h00 à la salle des fêtes.
- **Centre Bourg** : L'AMO en charge du dossier nous a transmis son analyse et ses solutions envisagées. Esquisses qui seront soumises aux architectes.  
Les relevés du géomètre ont déjà été réalisés.

- **Presbytère** : Suite au passage du bureau d'études concernant la fissure, un rapport géotechnique nous a été transmis, il est en cours d'analyse.  
Des locataires ont emménagé début décembre.
  
- **Chauffage école** : Une commande de fioul a été faite récemment. La commune va remplacer le chauffage de l'école par une pompe à chaleur et refaire l'isolation. Les devis vont être réactualisés.
  
- **Espaces verts** : L'entretien des espaces verts est assuré par la société S.N.T.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.**

  
**Le Maire,**  
**Eric BAERT**

